

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 831

Buchbesprechung: Branle-bas dans la forêt

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Objection votre Honneur

Quelqu'un de bien ennuyé, c'est moi! Voilà que je m'en prends de nouveau à M. Philibert Muret. Il va finir par croire que je nourris à son endroit les plus noirs sentiments! Mais après tout, peut-être pas...

Voici: Dans *La Nation* du 19 juillet, revenant sur le problème de l'objection de conscience et du service civil, M. Muret écrit: «Actuellement, le refus de servir est puni d'emprisonnement pour six mois au plus ou des arrêts répressifs si l'auteur, du fait de ses convictions religieuses ou morales, a agi à la suite d'un grave conflit de conscience.»

Or je lis dans la *Friedenszeitung* de mars 1984:

— le 18 janvier à Stans, 10 mois sans sursis (dix);

— le 1^{er} février à Stans, 12 mois sans sursis (douze).

Dans le numéro de décembre 1984:

— le 10 octobre à Meilen, 7 mois;

Dans le numéro de janvier-février 1985:

— le 7 novembre à Lucerne: 10 mois pour un objecteur qui aurait accepté de faire son service non armé (sanitaire). Etc.

Donc, trois hypothèses:

1. La *Friedenszeitung* ment en rapportant ces condamnations... Ça paraît fort improbable: les jugements sont publiés parfois dans la presse et la *F-Z* ne peut courir le risque d'un démenti.

2. M. Muret ne sait pas ce qu'il dit ou est mal renseigné ou n'a pas vérifié — ça me semble tout de même fort de tabac.

3. Reste la troisième hypothèse, la plus consternante: M. Muret a raison; le refus de servir est bel et bien puni de six mois au plus (je n'ai pas le Code pénal militaire sous la main) — mais les tribunaux militaires ne se sentent pas tenus de respecter la loi...

Si nous parlions d'autre chose?

Merveilleuse Italie, où même les affaires de

magouille, même les affaires de brigandage, du fait des *noms*, prennent un air ensoleillé! Voici donc l'affaire *Tortora*; voici l'affaire *Pazienza* — et l'archevêque de Palerme s'appelle Mgr *Papalardo* — il a vraiment du mérite à ne pas être mêlé à la Maffia! Voici trois brigands: *Angelo* Epaminonda, *Angelo* Fazio et *Salvatore* Paladino! Photographie d'*Epaminonda*, qui a l'air d'un bon garçon, ouvert et souriant, et ne s'en trouve pas moins confronté à 300 chefs d'accusation, dont plusieurs homicides... *Angelo*! Malheureusement, on ne dit pas ce qu'il en est de Pélipida(s)...

Hélas, ailleurs, les choses ne sont pas toujours aussi pittoresques. Le dernier livre de Ziegler et Jean-Ph. Rapp: *Sankara — Un nouveau pouvoir africain...*

Un grand livre, mais un livre, selon moi, bien consternant. «Le 4 août 1983, le capitaine Thomas Sankara prend le pouvoir en Haute-Volta, aujourd'hui Burkina-Faso.» (Prière d'insérer.) En une quarantaine de pages, Jean Ziegler brosse le portrait du capitaine. Avec sa générosité habituelle, son don de l'exposé clair et vivant, son art du témoignage à partir de rencontres avec celui dont il parle — débouchant quasiment sur une amitié. L'interview de Jean-Philippe Rapp — une soixantaine de pages — suivi de documents divers, complète le livre. Le capitaine Sankara y apparaît comme un homme courageux, sincère, honnête, ouvert et tentant l'impossible pour sortir son pays d'une situation... je dirais: presque désespérée. Mais j'y reviendrai.

JC

MINI-ENCYCLOPÉDIE DE LA FORÊT

Radieux automne

«Branle-bas dans la forêt», c'est le titre du dernier numéro de la revue de la Ligue suisse pour la protection de la nature. Un chef-d'œuvre de 30 pages, des textes denses mais courts et de nombreuses illustrations, des schémas pour exposer l'évolution des forêts au cours des âges, le sursaut des autorités dans la deuxième moitié du 19^e siècle, qui font face à la situation dramatique de la forêt suisse avec la première loi sur les forêts de 1876, des divers types de forêts, leur flore et leur faune — connaissez-vous la pessière? — les modes d'exploration de la forêt, son uniformité menaçante, les rapports à maintenir entre ses utilisations et ses utilisateurs. Avec cette conclusion qui ramène à l'essentiel: «Nous ne devons pas nous demander quel polluant est finalement la cause du dépérissement des forêts, mais au contraire nous devons nous

occuper de savoir comment et dans quelle mesure toutes les impuretés artificielles de l'air peuvent être éliminées.»

Une conclusion qui devrait s'imposer quand on sait que l'inventaire Sanasilva 1986, qui vient de s'achever, annonce 46% des arbres malades, soit 10% de plus que l'année précédente. Un phénomène qui pourrait nous coûter, dans les 20 à 40 prochaines années, la bagatelle de 44 milliards de francs et 35 000 emplois; tels sont les résultats d'une étude effectuée par un bureau d'ingénieurs zurichois (Ernst Basler und Partner): protections contre les avalanches, les chutes de pierres et les inondations (18 milliards), manque à gagner de l'économie forestière (chute des prix, reboisement: 12 milliards), dommages non évitables aux personnes et aux choses (14 milliards). L'économie des régions de montagne, déjà fragile, sera mise en péril, sans parler des pertes liées à la valeur esthétique et naturelle des forêts. Un avenir radieux.

Pour obtenir un exemplaire de ce numéro spécial: LSPN, case postale 73, 4020 Bâle. Tél. 061/42 74 42.